

P/24

KINIGI.

Monsieur l'Administrateur Territorial,

En réponse à votre lettre n° 705/A.O., du 9/9/1948, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-dessous le montant des salaires payés à la main d'oeuvre de la plantation, depuis le 1/1/1948 au 31/8/1948

Salaires payés aux contractés	88.351,00 frs
Achat matériaux	853,00 frs

Total:	89.204,00

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de ma considération très distinguée.



à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENGARI

Ruhengeri



11392